



Ville de Gourin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2017

Date de convocation :
07/04/2017
affichée le : 07/04/2017
Date d'affichage de la
délibération : 25/04/2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 27

L'an deux mille dix-sept à vingt heures trente minutes, le quatorze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur David LE SOLLIEC, Maire.

Étaient présents : LE SOLLIEC David, LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE BARS Daniel, LE ROUX Véronique, BOURLES Estelle, LE COROLLER Jacques, DEBERT Marie-Hélène, TALLEC Jacqueline, LE NAOUR Roger, LE FUR Françoise, OFFREDO Hervé, NEDELEC Rémi, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOLZER Gilles, SERBON Anne-Marie, KERSULEC Louis, LE BERRIGAUD Anita, BOUEDEC Jean-Michel, ALIX Mary-Chantal
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : LE MOIGNE Michel, SAROUILLE Nicolas, LE PICHON Valérie, POUPON Marie-Laure, DUFLEIT Anthony, LE PINSEC Catherine

Procurations : LE MOIGNE Michel à LE BARS Daniel, SAROUILLE Nicolas à NEDELEC Rémi, LE PICHON Valérie à HENRY Catherine, POUPON Marie-Laure à BOURLES, DUFLEIT Anthony à LE FLOC'H Hervé, LE PINSEC Catherine à TALLEC Jacqueline.

Hervé LE FLOC'H a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2016
- 2 - FIXATION DES TAUX COMMUNAUX 2017 DES TAXES DIRECTES LOCALES
- 3 - BUDGETS PRIMITIFS 2017
- 4 - FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT
- 5 - CONSTRUCTION GENDARMERIE, SUBVENTION FSIPL
- 6 - SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS
- 7 - CREDITS SCOLAIRES 2017 «FOURNITURES»
- 8 - CREDITS SCOLAIRES 2017 «ARBRE DE NOËL»
- 9 - CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2018
- 10 - REMPLACEMENT D'UN ELU COMMUNAUTAIRE

1/ AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2016

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur la proposition d'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2016 transmise à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, et à l'unanimité, constatant

l'excédent de fonctionnement du **Budget Principal** d'un montant de **2 070 652,59 €**
(excédent antérieur : 1 046 762,67 euros + résultats de l'exercice : 1 023 889,92 euros)
décide de l'affecter comme suit :

- 1 595 832,49 € en excédent de fonctionnement reporté (chp 002).
- 474 820,10 € au résultat d'exploitation affecté à l'investissement (art.1068)

l'excédent d'exploitation du **Budget Assainissement** d'un montant de **82 241,02 €**
(résultats de l'exercice : 82 241,02 euros)

décide de l'affecter comme suit :

- 82 241,02 € au résultat d'exploitation affecté à l'investissement (art.1068).

l'excédent de fonctionnement du **Budget Lotissement Men Glas** d'un montant de **9,00 €**
(résultats de l'exercice : 9,00 euros)

décide de l'affecter comme suit :

- 9,00 € en excédent de fonctionnement reporté (chp.002).

2- FIXATION DES TAUX COMMUNAUX 2017 DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur la proposition de fixation des taux communaux des trois taxes directes locales, au titre de l'exercice 2017, transmise à chaque membre du Conseil Municipal et établie par la commission des finances comme suit :

TAXE	BASE D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2017	PROPOSITION DE TAUX 2017	PRODUIT 2017
Taxe d'Habitation	5 273 000 €	11, 99 %	632 233 €
Taxe Foncière sur les propriété bâties	5 106 000 €	19, 14 %	977 288 €
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	365 700 €	41, 00 %	149 937 €

L'Assemblée, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, fixe pour l'année 2017 les taux communaux des trois taxes directes locales comme suit :

Taxe d'Habitation	11, 99 %
Taxe Foncière sur les Propriété Bâties	19, 14 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	41, 00 %

3/ BUDGETS PRIMITIFS 2017

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur le projet de budget primitif principal 2017 transmis à chaque membre du Conseil Municipal dont le tableau des équilibres est repris ci-après :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	6 121 119,49 €	6 413 193,77 €	12 534 313,26 €
Recettes	6 121 119,49 €	6 413 193,77 €	12 534 313,26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée,

adopte, par 24 voix pour et 3 abstentions, le projet de budget primitif principal 2017 (voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement).

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur le projet de budget primitif 2017 du service d'assainissement collectif transmis à chaque membre du Conseil Municipal dont le tableau des équilibres est repris ci-après,

BUDGET SERVICE D'ASSAINISSEMENT	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	327 810,30 €	511 801,58 €	839 611,88 €
Recettes	327 810,30 €	511 801,58 €	839 611,88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée,

adopte, à l'unanimité, le projet de budget primitif 2017 du service d'assainissement collectif (voté par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement).

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur le projet de budget primitif 2017 du lotissement de Men Glas transmis à chaque membre du Conseil Municipal dont le tableau des équilibres est repris ci-après,

BUDGET LOTISSEMENT MEN GLAS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	120 464,39 €	294 466,43 €	414 930,82 €
Recettes	120 464,39 €	294 466,43 €	414 930,82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité,

adopte le projet de budget primitif 2017 du lotissement de Men Glas (voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement).

4/ FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2017

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter toutes subventions (Europe, Etat, Région, Département) permettant le financement des opérations d'investissement inscrites aux chapitres 20, 21 et 23 des budgets primitifs 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, sollicite de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département toutes subventions permettant le financement de chacune des « opérations » d'investissement inscrites aux chapitres 20, 21 et 23 des budgets primitifs 2017 rappelées ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

CHP	ARTICLE	N°	Fonc.	OPERATION	CREDITS
20	IMMOBLISATIONS INCORPORELLES				9 790,00 €
	205	22	020	Logiciels SA, ST, Site internet	9 790,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				109 218,00 €
	2118	18	824	Autres terrains	11 000,00 €
	21568	62	824	Matériel d'incendie	1 000,00 €
	2158	15	020	Divers mobilier et matériel ST	71000,00 €
	2158	25	821	Signalisation	2 500,00 €
	2158	76	251	Matériel restaurant scolaire	1 000,00 €
	2182	15	020	Matériel de transport	8 468,00 €
	2183	14	212	Matériel de bureau, informatique écoles	12 000,00 €
	2183	22	020	Matériel informatique	1 200,00 €
	2183	53	020	Matériel informatique Salle des Fêtes	600,00 €
	2184	53	020	Mobilier Salle des Fêtes	450,00 €

CHP	ARTICLE	N°	Fonc.	OPERATION	CREDITS
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				5 885 129,80 €
	2313	66	324	Chapelles	6 000,00 €
	2313	62	824	Immeuble carrefour central	100 000,00 €
	2313	70	020	Ateliers communaux	12 000,00 €
	2313	87	020	Accessibilité bâtiments / Mairie	28 250,00 €
	2313	95	020	Accessibilité pmr divers bâtiments	157 000,00 €
	2313	94	411	Tennis couvert	28 834,80 €
	2313	92	020	Déconstructions	200 000,00 €
	2313	91	022	Gendarmerie	1 920 000,00 €
	2315	16	824	Aménagement centre ville	2 191 770,00 €
	2315	93	824	Aménagement square de Verdun Cinéma	150 000,00 €
	2315	27	824	Travaux divers de voirie	30 000,00 €
	2315	44	814	Eclairage public	62 155,00 €
	2315	45	823	Ouvrages d'art cours d'eau, plan d'eau	50 000,00 €
	2315	46	814	Electrification et borne de recharge	1 300,00 €
	2315	71	822	Gros travaux de voirie	947 820,00 €

BUDGET SERVICE D'ASSAINISSEMENT

CHP	ARTICLE	N°	Fonc.	OPERATION	CREDITS
23	IMMOBLISATIONS EN COURS				229 091,88 €
	2315	10		Travaux sur réseau	70 000,00 €
	2315	11		Travaux STEP	159 091,88 €

5/ CONSTRUCTION GENDARMERIE, SUBVENTION FSIPL

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à solliciter de l'Etat, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, une subvention destinée au financement des travaux de construction de la nouvelle gendarmerie.

Monsieur le Maire invite également le Conseil Municipal à adopter le plan de financement global de ces travaux établi comme suit :

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PREVISIONNEL
--

EMPLOIS	H.T.	RESSOURCES	H.T.
TRAVAUX	1 635 000 €	SUBVENTION ETAT	500 000 €
		<i>FSIPL</i>	500 000€
		EMPRUNT	985 862 €
		AUTOFINANCEMENT	149 138 €
	1 635 000 €		1 635 000 €

Le Conseil municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité,

- ✓ adopte le plan financement global prévisionnel présenté.
- ✓ sollicite de l'Etat l'attribution, au titre du **FSIPL**, d'une subvention de **500 000 €** sur une dépense subventionnable de 1 635 000 € H.T.

6/ SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la proposition d'attribution de subventions aux associations, au titre de l'exercice 2017, établie par la Commission des Finances comme suit :

SOCIAL	
FNATH mutilés du travail de GOURIN	76 €
Croix rouge de GOURIN	986 €
Association d'aide à domicile (ADMR)	762 €

Alcool Assistance "La croix d'or" - zone de GOURIN	152 €
Secours catholique (Antenne de GOURIN)	452 €
Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)	2 000 €
SOUS TOTAL	4 428,00 €
ANCIENS COMBATTANTS ET SAPEURS POMPIERS	
Anciens combattants (ACPG-CATM-AFN)	244 €
Médaillés militaires	99 €
Comité gourinois du souvenir	45 €
Amicale des anciens maquisards du XI ème bataillon FFI/FTP "koenig" du Morbihan	45 €
Union départementale des pupilles des sapeurs pompiers	45 €
Amicale des sapeurs pompiers 2016 et 2017	762 €
ANT-TRN	45 €
SOUS TOTAL	1 285,00 €
SCOLAIRES ET PERI-SCOLAIRES	
Voyage étude St Yves	381 €
Voyage étude lycée Jeanne d'Arc	381 €
Voyage étude collège Jeanne d'Arc	381 €
Voyage étude collège Châteaubriand	381 €
Voyage étude école J. Rostand	152 €
Voyage étude école St Pierre	152 €
Association sportive Ste Jeanne d'Arc	610 €
Association sportive Collège Châteaubriand (La Gourinoise)	610 €
Association sportive St Yves	610 €
Institut Médico Educatif - Carhaix Plouguer (amicale des parents d'élèves de Kerampuil)	120 €
Crèche "les p'tits loups" GOURIN (subvention d'équilibre 2017)	85 000 €
SOUS TOTAL	88 778 €
CHAPELLES	
Assurances comités de quartiers	
STE JULIENNE	38 €
ST GUENOLE	38 €
MOUSTERIEN	38 €
ST NICOLAS	38 €
BEVER	38 €
ST CLAUDE	38 €
ST PHILIBERT	38 €
Comité "Les amis de St Hervé"	38 €
SOUS TOTAL	304 €
ASSOCIATIONS DIVERSES	
Fête de la crêpe	6 098 €
Comité championnat musique traditionnelle	6 098 €
A.C.C.A. Association communale de chasse GOURIN 2016 et 2017	762 €
Cercle celtique GOURIN	1 143 €
Club cycliste des Chasseurs	1 500 €
La gaule gourinoise	305 €

Amicale philatélique gourinoise	190,50 €
O.M.S. (Office Municipal des Sports)	15 058 €
Les Jardins de Tronjoly	150 €
Les Jardins de Tronjoly (exceptionnelle)	280 €
Comité de jumelage	1 067 €
Cinéma "Jeanne d'Arc"	2 000 €
Bretagne Trans Amérique - GOURIN (expositions)	2 000 €
Association Bretonne des Solistes de Cornemuse GOURIN	229 €
Comité d'action RN 164	76 €
Association "d'ateliers en expos"	4 573 €
A Ciel Ouvert	4 573 €
Les Amis de Tronjoly	600 €
Association "An Ti Glas" GOURIN	229 €
G.V.A. GOURIN / IDEA	762 €
U.T.L. (Université du Temps Libre)	76 €
Jardiniers de France	76 €
TPMN (Traditions et Patrimoines en Montagnes Noires GOURIN)	152 €
AGAM (Association Gourinoise des Assistantes Maternelles)	229 €
Association "les folies gourinoises"	152 €
MJ Breizh Story	152 €
La Gourinoise contre le cancer	152 €
Association Les Etoiles	152 €
Association Gwerzhan Reizh	500 €
SOUS TOTAL	49 334,50 €
TOTAL GENERAL	144 129,50 €

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, adopte cette proposition.

7/ CREDITS SCOLAIRES 2017 «FOURNITURES»

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la proposition du crédit scolaire « fournitures » au titre de l'exercice 2017 établie par la Commission des Finances.

Pour mémoire, le crédit s'élevait en 2016 à la somme de 67 euros par élève domicilié sur la Commune.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, décide d'allouer aux trois établissements du 1^{er} degré de la Commune, un crédit de 67 euros par élève gourinois au titre des fournitures scolaires 2017 sur la base des effectifs du 1^{er} janvier 2017.

8/ CREDITS SCOLAIRES 2017 «ARBRE DE NOËL»

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la proposition du crédit scolaire « Arbre de Noël » au titre de l'exercice 2017 établie par la Commission des Finances.

Pour mémoire, le crédit s'élevait en 2016 à la somme de 22 euros par élève.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, décide d'allouer aux trois établissements du 1^{er} degré de la Commune, un crédit de 22 euros par élève au titre de l'Arbre de Noël 2017 sur la base des effectifs du 1^{er} janvier 2017.

9/ CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2018

Conformément à l'arrêté préfectoral du 21 février 2017, le Conseil Municipal procède au tirage au sort de neuf personnes sur la liste générale des électeurs de la Commune en vue de la constitution du jury d'assises pour l'année 2018.

10/ REMPLACEMENT D'UN ELU COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la démission de Monsieur Gilles BOLZER, conseiller municipal, de son mandat de conseiller communautaire et rappelle que l'article L. 273-10 du Code électoral dispose :

"Lorsqu'un siège de conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu.

Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal sur la liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires, il est fait appel au premier conseiller municipal de même sexe sur la liste des conseillers municipaux non conseiller communautaire."

Monsieur Louis KERSULEC, conseiller municipal, est donc appelé à siéger au sein de Roi Morvan Communauté en qualité de conseiller communautaire.